



**AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE (N°052/2023)  
PERMIS D'URBANISME**



**Le projet suivant est soumis à l'enquête publique :**

- Adresse du bien : Drève des Gendarmes 125.
- Identité du demandeur : S.C.R.L. ROYAL RACING CLUB BELGIQUE - Monsieur Nicolas DUPONT.
- Demande de permis d'urbanisme n° 16-46896-2023 (article 177) : Renouveler le permis pour la structure temporaire au-dessus de 3 terrains de tennis. Régulariser le chalet reconstruit à l'identique, le parking (max 50 places), le déplacement des dug-outs sur le terrain H2 et modifier la nature sportive du terrain T1 (tennis vers padel).

**Nature de l'activité** : équipement d'intérêt collectif ou de service public.

**Zone** : PRAS : en zone de sports ou de loisirs de plein air.

**Motifs principaux de l'enquête :**

- application de la prescription particulière 13 al.3 du PRAS (projets de construction dont l'emprise au sol dépasse 200 m<sup>2</sup>)
- application de la prescription particulière 13 al.4 du PRAS (affectation en commerces de taille généralement faible qui sont le complément usuel et l'accessoire de cette zone)
- application de l'article 188/7 du CoBAT : demande soumise à une évaluation appropriée des incidences du projet ou installation sur un site Natura 2000.

**L'enquête publique se déroule** à partir du **24/03/2023** et jusqu'au **07/04/2023** inclus.

**Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier est consultable en ligne** : <https://openpermits.brussels> (référence 16/PFU/1857462).

**Le dossier est également consultable à l'Administration communale, où des renseignements ou explications techniques peuvent être obtenus** : sur rendez-vous uniquement (site de la Commune [www.uccle.be](http://www.uccle.be)) :

- à l'adresse suivante : service de l'Urbanisme (Tour D - 1<sup>er</sup> étage), rue de Stalle 77 - 1180 Bruxelles;
- du lundi au vendredi : le matin entre 8h30 et 12 heures;
- le jeudi entre 17 heures et 20 heures.

**Les observations et réclamations peuvent être formulées durant la période d'enquête précisée ci-dessus, soit :**

- Par écrit, à l'attention du : Collège des Bourgmestre et Echevins :
  - o à l'adresse mail : [info.urbanisme@uccle.brussels](mailto:info.urbanisme@uccle.brussels);
  - o à l'adresse postale : rue de Stalle, 77 - 1180 Bruxelles;
- Oralement, auprès de l'administration communale identifiée ci-dessus, qui se chargera de les retranscrire et d'en délivrer gratuitement une copie au déclarant sur rendez-vous uniquement.

**Toute personne peut, dans ses observations ou réclamations, demander à être entendue par la Commission de concertation qui se tiendra :**

- le **mercredi 26 avril 2023** à partir de 9 heures (heure encore à déterminer),
- à l'adresse : Centre administratif d'Uccle, salle du Conseil communal (Tour D - 5<sup>ème</sup> étage), rue de Stalle, 77 - 1180 Bruxelles.

**L'ordre de passage du dossier** en Commission de concertation figure sur le site Internet de la Commune ou est disponible, sur demande, au service communal de l'Urbanisme 8 jours avant la séance de la Commission.

Fait à Uccle,

Par ordonnance :

La Secrétaire communale,  
Laurence VAINSEL.

L'Echevin de l'Urbanisme,  
Jonathan BIERMANN.

Le Bourgmestre,  
Boris DILLIES.

le 14/03/2023.

**Le projet suivant est soumis à l'enquête publique :**

- Adresse du bien : Chaussée d'Alsemberg 1360.
- Identité du demandeur : Monsieur et Madame Laurent PFISTER et Magalie KRIEQUER.
- Demande de permis d'urbanisme n° 16-46791-2022 : Rénovation énergétique et modification du parement de la façade à rue d'une habitation entre-mitoyenne, y compris le remplacement des châssis et de la porte de garage.

**Nature de l'activité :** logement.

**Zone :** PRAS : en zone mixte et le long d'un espace structurant.

**Motifs principaux de l'enquête :**

- dérogation à l'article 4 du Titre I du RRU (profondeur de la construction).
- dérogation à l'article 11 du Titre I du RRU (aménagement de la zone de recul).

**L'enquête publique se déroule** à partir du **24/03/2023** et jusqu'au **07/04/2023** inclus.

**Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier est consultable en ligne :** <https://openpermits.brussels>.

**Le dossier est également consultable à l'Administration communale, où des renseignements ou explications techniques peuvent être obtenus :** sur rendez-vous uniquement (site de la Commune [www.uccle.be](http://www.uccle.be)) :

- à l'adresse suivante : service de l'Urbanisme (Tour D - 1<sup>er</sup> étage), rue de Stalle 77 - 1180 Bruxelles;
- du lundi au vendredi : le matin entre 8h30 et 12 heures;
- le jeudi entre 17 heures et 20 heures.

**Les observations et réclamations peuvent être formulées durant la période d'enquête précisée ci-dessus, soit :**

- Par écrit, à l'attention du : Collège des Bourgmestre et Echevins :
  - o à l'adresse mail : [info.urbanisme@uccle.brussels](mailto:info.urbanisme@uccle.brussels);
  - o à l'adresse postale : rue de Stalle, 77 - 1180 Bruxelles;
- Oralement, auprès de l'administration communale identifiée ci-dessus, qui se chargera de les retranscrire et d'en délivrer gratuitement une copie au déclarant sur rendez-vous uniquement.

**Toute personne peut, dans ses observations ou réclamations, demander à être entendue par la Commission de concertation qui se tiendra :**

- le **mercredi 26 avril 2023** à partir de 9 heures (heure encore à déterminer),
- à l'adresse : Centre administratif d'Uccle, salle du Conseil communal (Tour D - 5<sup>ème</sup> étage), rue de Stalle, 77 - 1180 Bruxelles.

**L'ordre de passage du dossier** en Commission de concertation figure sur le site Internet de la Commune ou est disponible, sur demande, au service communal de l'Urbanisme 8 jours avant la séance de la Commission.

Fait à Uccle,

le 15/03/2023.

Par ordonnance :

La Secrétaire communale,  
Laurence VAINSEL.

L'Echevin de l'Urbanisme,  
Jonathan BIERMANN.

Le Bourgmestre,  
Boris DILLIES.

**Le projet suivant est soumis à l'enquête publique :**

- Adresse du bien : Chaussée d'Alsemberg 1029A.
- Identité du demandeur : S.R.L. CALE'VETS - Madame Kim ROBERTS.
- Demande de permis d'urbanisme n° 16-46649-2022 : changer la destination du rez-de-chaussée commercial en équipement d'intérêt collectif (cabinet vétérinaire).

**Nature de l'activité :** commerce.

**Zone :** PRAS : en zone d'habitation et le long d'un espace structurant.

**Motifs principaux de l'enquête :**

- dérogation à l'article 11 du Titre I du RRU (aménagement de la zone de recul).

**L'enquête publique se déroule** à partir du **24/03/2023** et jusqu'au **07/04/2023** inclus.

**Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier est consultable en ligne :** <https://openpermits.brussels>.

**Le dossier est également consultable à l'Administration communale, où des renseignements ou explications techniques peuvent être obtenus :** sur rendez-vous uniquement (site de la Commune [www.uccle.be](http://www.uccle.be)) :

- à l'adresse suivante : service de l'Urbanisme (Tour D - 1<sup>er</sup> étage), rue de Stalle 77 - 1180 Bruxelles;
- du lundi au vendredi : le matin entre 8h30 et 12 heures;
- le jeudi entre 17 heures et 20 heures.

**Les observations et réclamations peuvent être formulées durant la période d'enquête précisée ci-dessus, soit :**

- Par écrit, à l'attention du : Collège des Bourgmestre et Echevins :
  - o à l'adresse mail : [info.urbanisme@uccle.brussels](mailto:info.urbanisme@uccle.brussels);
  - o à l'adresse postale : rue de Stalle, 77 - 1180 Bruxelles;
- Oralement, auprès de l'administration communale identifiée ci-dessus, qui se chargera de les retranscrire et d'en délivrer gratuitement une copie au déclarant sur rendez-vous uniquement.

**Toute personne peut, dans ses observations ou réclamations, demander à être entendue par la Commission de concertation qui se tiendra :**

- le **mercredi 26 avril 2023** à partir de 9 heures (heure encore à déterminer),
- à l'adresse : Centre administratif d'Uccle, salle du Conseil communal (Tour D - 5<sup>ème</sup> étage), rue de Stalle, 77 - 1180 Bruxelles.

**L'ordre de passage du dossier** en Commission de concertation figure sur le site Internet de la Commune ou est disponible, sur demande, au service communal de l'Urbanisme 8 jours avant la séance de la Commission.

Fait à Uccle,

Par ordonnance :

La Secrétaire communale,  
Laurence VAINSEL.

L'Echevin de l'Urbanisme,  
Jonathan BIERMANN.

Le Bourgmestre,  
Boris DILLIES.

le 15/03/2023.



AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE (N°059/2023)  
PERMIS D'URBANISME



**Le projet suivant est soumis à l'enquête publique :**

- Adresse du bien : Avenue Latérale 83.
- Identité du demandeur : Monsieur Lucas DELIEGE.
- Demande de permis d'urbanisme n° 16-46876-2023 : modifier la toiture, construire deux lucarnes et mettre en conformité l'agrandissement d'une baie en façade arrière, le remplacement de l'ensemble des châssis et l'aménagement de la zone de recul.

**Nature de l'activité :** logement.

**Zone :** PRAS : en zone d'habitation.

**Motifs principaux de l'enquête :**

- dérogation à l'article 6 du Titre I du RRU (toiture - lucarnes).

**L'enquête publique se déroule** à partir du **24/03/2023** et jusqu'au **07/04/2023** inclus.

**Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier est consultable en ligne :** <https://openpermits.brussels>.

**Le dossier est également consultable à l'Administration communale, où des renseignements ou explications techniques peuvent être obtenus :** sur rendez-vous uniquement (site de la Commune [www.uccle.be](http://www.uccle.be)) :

- à l'adresse suivante : service de l'Urbanisme (Tour D - 1<sup>er</sup> étage), rue de Stalle 77 - 1180 Bruxelles;
- du lundi au vendredi : le matin entre 8h30 et 12 heures;
- le jeudi entre 17 heures et 20 heures.

**Les observations et réclamations peuvent être formulées durant la période d'enquête précisée ci-dessus, soit :**

- Par écrit, à l'attention du : Collège des Bourgmestre et Echevins :
  - o à l'adresse mail : [info.urbanisme@uccle.brussels](mailto:info.urbanisme@uccle.brussels);
  - o à l'adresse postale : rue de Stalle, 77 - 1180 Bruxelles;
- Oralement, auprès de l'administration communale identifiée ci-dessus, qui se chargera de les retranscrire et d'en délivrer gratuitement une copie au déclarant sur rendez-vous uniquement.

**Toute personne peut, dans ses observations ou réclamations, demander à être entendue par la Commission de concertation qui se tiendra :**

- le **mercredi 26 avril 2023** à partir de 9 heures (heure encore à déterminer),
- à l'adresse : Centre administratif d'Uccle, salle du Conseil communal (Tour D - 5<sup>ème</sup> étage), rue de Stalle, 77 - 1180 Bruxelles.

**L'ordre de passage du dossier** en Commission de concertation figure sur le site Internet de la Commune ou est disponible, sur demande, au service communal de l'Urbanisme 8 jours avant la séance de la Commission.

Fait à Uccle,

le 15/03/2023.

Par ordonnance :

La Secrétaire communale,  
Laurence VAINSEL.

L'Echevin de l'Urbanisme,  
Jonathan BIERMANN.

Le Bourgmestre,  
Boris DILLIES.